

Calcul de la taxe de séjour pour les hébergements non classés

- ✓ Prendre le prix de la prestation d'hébergement hors taxe.
- ✓ La nuitée est ramenée au coût par personne (que ces personnes soient assujetties ou exonérées) (adultes + enfants).
- ✓ Appliquer 5,5 % au coût de la nuitée par personne (*coût qui ne doit pas dépasser 4,40 E = plafond*)

On obtient le montant de la taxe de séjour à appliquer aux personnes assujetties

1^{er} exemple de calcul :

Pour un meublé dont le coût du loyer H.T. est de 1 000 euros pour une semaine avec 2 adultes et 2 enfants

1 000 € / 7 nuitées = 142,86 € par nuitée

142,86 / 4 (2 adultes + 2 enfants) = 35,72 euros = coût par personne et par nuitée

35,72 X 5,5 % = 1,96 euros par jour

(NB : le montant ne dépasse pas 4,40 € par nuitée)

Puis calculer en tenant compte du nombre de nuitées et de personnes assujetties (tenir compte de l'exonération des enfants)

Soit 7 nuitées et 2 personnes assujetties

1,96 x 7 x 2 (2 adultes) = 27,44 euros pour la semaine

2^{ème} exemple de calcul :

Pour un meublé non classé dont le coût du loyer H.T. est de 5 000 euros pour une semaine avec 4 adultes

5 000 € / 7 nuitées = 714,29 € par nuitée

714,29 € / 4 (4 adultes) = 178,57 euros = coût par personne et par nuitée

178,57 x 5,5% = 9,82 €

(NB : montant supérieur à 4,40 € (tarif plafond)

On appliquera donc 4,40 euros par nuitée

Puis calculer suivant le nombre de nuitées et de personnes assujetties :

Soit 7 nuitées et 4 personnes assujetties

4,40 X 7 X 4 = 123,20 euros pour la semaine

NB : POUR LES AUTRES CATEGORIES D'HEBERGEMENT

Nombre de nuits x nombre adultes assujettis = nuitées

Nuitées x tarif total taxe de séjour (suivant la catégorie d'hébergement) = taxe de séjour à régler

DECLARATION DES NUITEES SUR LA PLATEFORME DE LA TAXE DE SEJOUR

à partir du 1^{er} avril 2021

<https://rayolcanadelsurmer.mataxedesejour.net/>